

Économie domestique

Campagne pour rappeler leurs devoirs aux patrons

Thierry Apothéloz lance une action: les employeurs de maison ont des obligations salariales.

Éric Budry

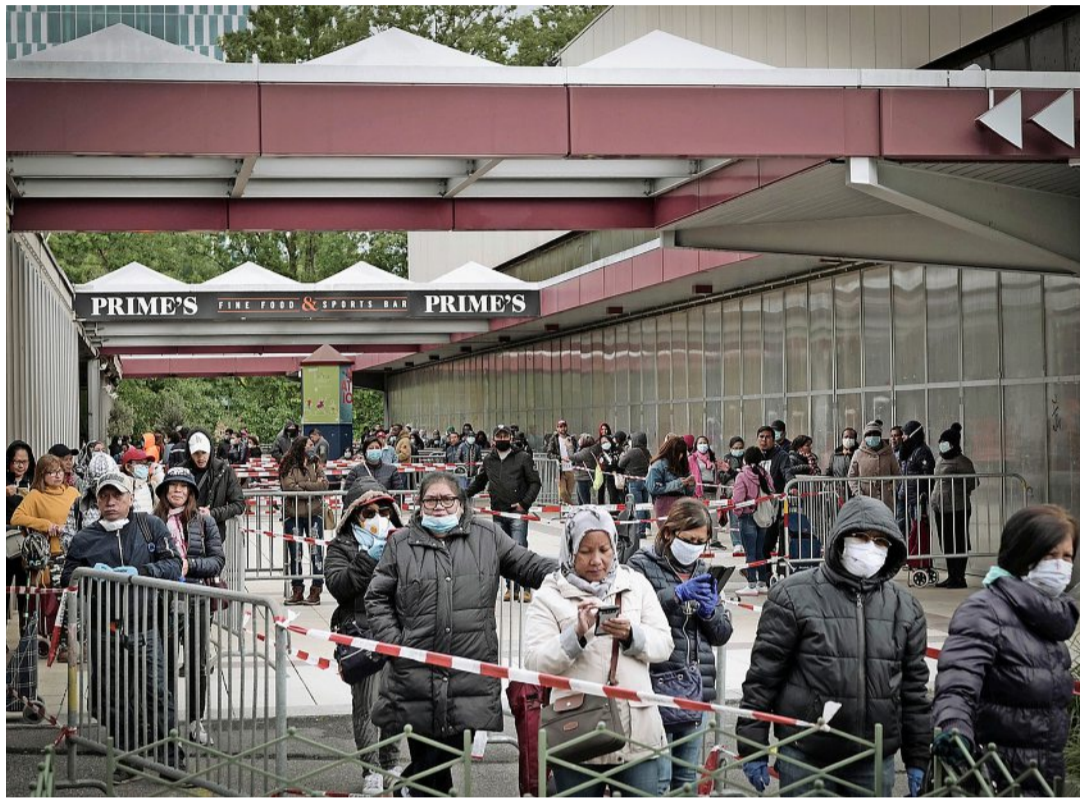
Ce sont évidemment les images de ces queues interminables de gens venant, chaque samedi, recevoir un colis de produits alimentaires aux Vernets qui ont fait prendre conscience aux Genevois de cette réalité cachée. Durant la pandémie, des centaines de personnes - en grande majorité des femmes - qui survivaient jusque-là en travaillant dans le secteur domestique, gardant les enfants des autres ou assurant le ménage, ont perdu leurs revenus sans possibilité de recevoir une aide financière publique. Or leurs employeurs n'avaient pas le droit de les priver ainsi de leur salaire. C'est ce que veut rappeler une campagne de sensibilisation lancée mercredi par le Département de la cohésion sociale de Thierry Apothéloz.

«Des employeurs méconnaissent les devoirs légaux qui sont les leurs, explique le conseiller d'État socialiste. Lorsqu'on emploie une femme de ménage, même pour deux heures par semaine, il y a une relation de travail et donc des responsabilités. Il y en a certains autres qui profitent du système, et qui pendant la crise sanitaire ont de façon éhontée et du jour au lendemain mis fin à leur relation de travail avec le personnel. Parfois même par SMS.»

Informer et avertir

Ces patrons un peu particuliers n'ont en réalité pas tous agi en ayant conscience de ce qu'ils faisaient mais par méconnaissance de leurs obligations. «Pour ces derniers, cette campagne et la page internet créée seront d'abord une source d'information, notamment sur les organismes existants comme Chèque service; pour les autres, cette campagne apparaîtra comme un rappel qu'ils agissent dans l'illégalité», précise Thierry Apothéloz.

Selon une étude réalisée par Médecins sans frontières et les



Les distributions de biens de première nécessité ne se dérouleront plus au Centre sportif des Vernets. Elles ont désormais été décentralisées. LAURENT GUIRAUD

HUG, 75% des bénéficiaires des distributions alimentaires sont des femmes, avec un âge médian de 44 ans. Sur les 532 personnes interrogées, 52% ne disposaient pas de statut légal. Une part très importante des bénéficiaires travaille dans l'économie domestique.

Beaucoup jouent le jeu

S'agissant d'un secteur économique peu transparent, notamment en raison du travail au noir, il est impossible de connaître le pourcentage d'employeurs qui ont rempli leurs obligations. Sur

le terrain, des observateurs ont estimé que seul un employeur sur cinq s'était comporté comme il devait. Une proportion toutefois à relativiser, puisqu'elle ressort des contacts lors des distributions qui, par définition, attirent les personnes en grande difficulté financière.

On obtient une image totalement différente en se plongeant dans les statistiques de Chèque service, cette prestation assurée par Pro et qui gère près de 13'000 relations de travail. «Nous n'avons constaté qu'une variation à la baisse de 3 à 5% sur les

mois de mars et d'avril, constate Oscar Parraga, son responsable. C'est très peu, mais cela s'explique.»

Comment? «Tout d'abord, les employeurs qui passent par Chèque service sont soucieux de bien faire. Ensuite, nous avons lancé une campagne d'information dès le début de la crise, rappelant leurs obligations en tant qu'employeurs, particulièrement en matière de maintien du salaire. Cela démontre l'efficacité de Chèque service, mais on ne peut reporter cela sur l'ensemble du secteur.»

Indemnisations à l'étude

Sur un autre plan, rappelons que, pour apporter rapidement une aide financière à ces gens ne disposant plus du minimum vital, Thierry Apothéloz avait déposé devant le Grand Conseil une demande de création d'un fonds d'indemnisation pour perte de revenu de 15 millions de francs.

Le traitement rapide ayant été refusé par une majorité du parlement, le projet est aujourd'hui à l'étude en Commission des affaires sociales. «La campagne qui vient d'être lancée se veut aussi une mesure d'accompagnement à ce projet de loi», conclut Thierry Apothéloz.

Distributions décentralisées

● C'en est fini des grandes foules affluant aux Vernets chaque samedi. Dès mardi, des distributions décentralisées ont commencé, tout d'abord sur le site des Colis du cœur, à Carouge, puis, mercredi, aux écoles de Trembley et Hugo-de-Senger (Ville de Genève). D'autres Communes vont prochainement rejoindre le dispositif d'urgence: notamment Le Grand-Saconnex, Meyrin, Vernier et Versoix.

Ce sont les Colis du cœur qui sont chargés de la coordination opérationnelle du dispositif d'aide alimentaire avec l'appui de la Ville de Genève. Une décentralisation était devenue nécessaire notamment en raison de l'augmentation de la demande. Plus de 14'000 personnes sont aujourd'hui inscrites dans la base de données des Colis du cœur, alors qu'elles n'étaient que 3500 avant la crise du Covid-19. **E.BY**

La Ville doit sortir la tronçonneuse en urgence

Arbres
Vingt-neuf spécimens seront abattus pour des raisons de sécurité. On en replantera le triple.

Les amoureux des arbres doivent parfois sortir la tronçonneuse. C'est le triste sort qui frappe Alfonso Gomez, tout frais élu à l'Exécutif de la Ville de Genève. L'écologiste a pris le Département des finances et s'est rajouté le Service des espaces verts, croyant peut-être à une promenade de santé. Et c'est dans les parcs, et non dans le budget, qu'il fait ses premières coupes, la mort dans l'âme. «J'ai fait campagne sur la défense des arbres, alors oui, cette annonce est difficile pour moi.»

Celle-ci sonne comme une sentence. Vingt-neuf arbres doivent

être abattus rapidement, dès le 24 juin. Il ne faut pas tarder, car ces spécimens risquent de tomber. Des visites commentées auront lieu le lundi 22 pour expliquer le diagnostic.

À vrai dire, ce chiffre n'a rien d'exceptionnel. Chaque année, la Ville abat 400 arbres, soit 1% des 40'000 individus qui poussent sur son territoire, sans compter les forêts. Mais il s'agit souvent de petits arbres et les coupes ont lieu en hiver.

Avec la bande des 29, on a affaire à de grands spécimens. Et comme ils sont en feuilles, leur disparition en été va laisser un grand vide.

Ces 29 font partie de 813 arbres qui ont été spécialement étudiés car ils se trouvent en des lieux très fréquentés. Sur ce total, 478 sont en bonne santé, 203 nécessitent des

soins, 103 devront être reconstruits dans l'année. À l'évidence, le bilan général n'est pas fameux.

«Cette annonce est difficile pour moi»

Alfonso Gomez
Conseiller administratif chargé du Service des espaces verts

De quoi souffrent-ils? Outre le vieillissement naturel, de trois causes principales: le piétinement, l'imperméabilisation des sols et le réchauffement climatique. Ce dernier est en fait déjà là. Il se traduit par des canicules et surtout des sécheresses récurrentes. «Les fortes chaleurs attirent aussi de nouveaux parasites qui finissent d'affaiblir les arbres», note la dendrologue Caroline Paquet-Vannier.

Les arbres condamnés se situent notamment à la place Dorcière, devant l'Université et dans les grands parcs. Le platane du Molard va aussi y passer. Chaque individu sera remplacé par trois arbres, au plus près du lieu d'abatage. Inutile de s'attendre à la plantation de grands spécimens.

«Plus on plante des arbres déjà grands, plus ils ont de la peine à s'implanter», note Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts. Malgré ces coupes, Alfonso Gomez veut replanter à grande échelle. Cinquante-sept arbres seront déjà replantés au parc Hentsch, 43 au parc Bertrand, 19 à celui de Trembley. Dans les rues, en revanche, ce sera très difficile, à cause des voitures et des canalisations. **Christian Bernet**

L'économie se dit victime des pistes cyclables

Mobilité

Le lobby droitier en matière de déplacement réclame la restitution de l'espace pris au trafic motorisé sur les grands axes.

Et si le provisoire devenait définitif? C'est la crainte des milieux économiques face aux mesures temporaires de mobilité prises dès la mi-mai en ville de Genève pour accompagner le déconfinement. L'irruption d'espaces cyclables et piétons au détriment du trafic motorisé irrite le Groupement transports et économie (GTE), lobby des entreprises en matière de mobilité. Son credo affiché mardi face à la presse: l'État doit démanteler certains aménagements et discuter.

«Nous regrettons le manque de concertation et constatons que cela ne fonctionne pas, résume Hugues Hiltbold, président du GTE. Ces mesures prises à la hussarde ont suscité de fortes réactions courroucées, pour rester poli, de nos associations. Les entreprises, qui passent le plus clair de leur temps dans les bouchons, ne peuvent pas reprendre le travail.» «Accéder au centre-ville devient compliqué alors que toute la circulation n'est pas encore revenue», s'effraie Christophe Pradervand, au nom de l'association des transporteurs.

Directeur du TCS Genève, Yves Gerber a recensé moult défauts: cases de parkings effacées au sol, mais des panneaux verticaux maintenus, slalom cycliste entre les arbres sur la place de la Synagogue ou nouvelle piste cyclable ajoutée à une existante aux Tranchées. Selon lui, une partie du trafic est poussée à se réfugier dans les petites rues résidentielles à cause de

l'emprise des aménagements sur les artères principales, où les cyclistes - qui seraient surtout des citadins plutôt que des pendulaires - sont conviés à inhaler la pollution ambiante. Pour le GTE, les itinéraires cyclistes devraient se cantonner sur les rues de quartier pour laisser les grands axes au trafic motorisé. Selon Hugues Hiltbold, l'État refuse le dialogue et compte pérenniser les pistes temporaires.

«Nous regrettons le manque de concertation et constatons que cela ne marche pas»

Hugues Hiltbold
Président du Groupement transports et économie

«Les données chiffrées intermédiaires confirment la pertinence de ces aménagements destinés à éviter un engorgement généralisé des routes du canton par le trafic motorisé individuel», réagit Roland Godel, au nom du Département cantonal des infrastructures. Selon lui, les décisions sur l'avenir du dispositif seront annoncées avec la Ville en juillet. Des correctifs ont eu lieu et seront encore effectués sur ces aménagements réalisés en urgence sur fond de crise sanitaire. «Nous devons naturellement envisager une évolution ultérieure vers des aménagements durables de qualité pour les mobilités douces», complète le porte-parole, se référant au récent vote en ce sens du Grand Conseil et aux votations populaires. **Marc Moulin**

Le SSP Genève sanctionné par sa centrale zurichoise

Suite de l'affaire Roger

Face aux tensions et à la scission en cours, le Comité national a décidé de bloquer l'activité des instances genevoises. Trois membres ont été exclus.

Depuis plusieurs mois, les tensions minent le Syndicat des services publics (SSP) à Genève. En cause, notamment, les désaccords autour de l'affaire de harcèlement liée à Roger, un de ses anciens permanents. Mise au courant d'une prochaine scission, la direction zurichoise a tapé du poing sur la table: elle a décidé de suspendre l'activité des instances genevoises et a exclu trois de leurs membres.

Le contexte est explosif. Le 9 mai, des dissidents du SSP, partisans de Roger, créent un nouveau syndicat, baptisé Avenir syndical. Or, ses créateurs siègent dans les instances du SSP. Pour la direction zurichoise, c'est inacceptable. «Depuis quelques semaines, ils-elles mènent une campagne active pour débaucher des collègues», en diffusant «une lettre de démission préédictée», un tract appelant à rejoindre ce nouveau syndicat», relèvent Katarina Prelicz, présidente, et Stefan Giger, secrétaire général, dans un courrier adressé aux membres genevois.

Ces responsables regrettent que les protagonistes en question veuillent «garder jusqu'au bout» leurs mandats au sein du SSP. «Alors même qu'ils-elles ont

fondé un nouveau syndicat, ils-elles souhaitent pouvoir continuer à prendre des décisions au nom du SSP», note le courrier.

Le Comité national a ainsi décidé de mesures «exceptionnelles» en engageant une procédure d'exclusion à l'encontre de trois membres. Il s'agit du président et de la secrétaire d'Avenir syndical, ainsi que d'une troisième personne «très active dans le débauchage de collègues du SSP». Ces membres ont dix jours pour exercer leur droit d'être entendu.

La direction suspend également l'activité des instances genevoises, comme la participation aux comités de région, aux comités de groupe. «La présence en nombre de membres d'Avenir syndical empêche en effet ces instances d'assumer leurs tâches, ce qui paralyse le fonctionnement et l'intervention du SSP», selon le Comité national. Pour faire tourner le syndicat, un comité de direction transitoire a été nommé. Il prendra toutes les décisions jusqu'à l'entrée en fonction des nouvelles instances, lors de l'assemblée générale d'automne. «Notre syndicat aurait bien voulu s'épargner de telles mesures, mais il n'est pas possible de procéder différemment. Il y va de l'avenir du SSP.»

Coprésidente jusqu'à mi-juin, Anne Michel est dépitée. «Cette période est difficile sur le plan syndical. Il y a de nombreux combats à mener pour revaloriser des fonctions qu'on a applaudies pendant la crise. Plutôt que de se désunir, il faudrait que nous soyons unis pour garantir des services publics forts.» **Chloé Dethurens**